



Le tribunal ordonne le transfert à l'État de la cathédrale de la Dormition de Kanev



Service de communication du DREE, 27.03.2024. Le tribunal a ordonné à la métropole de Kiev de l'Église orthodoxe ukrainienne de restituer à l'État la cathédrale de la Dormition (dite aussi Saint-Georges) de Kanev, dans la région de Tcherkassy. Cette église du XII^e siècle est classée aux monuments historiques, rapporte l'Union des journalistes orthodoxes se référant à une information du bureau du procureur général.

Les procureurs ont exigé de reconnaître pour illégale et d'annuler une décision du conseil municipal de Kanev prise en 2003 : le conseil avait alors autorisé l'Église orthodoxe ukrainienne à enregistrer la propriété de ce monument historique. Par la suite, cette autorisation avait servi de base à l'enregistrement d'un droit de propriété collectif. L'accusation s'est référée à l'interdiction explicite d'aliénation des monuments du patrimoine culturel appartenant à l'État.

Le tribunal a satisfait la plainte du procureur de district, représentant les intérêts du ministère ukrainien de la Culture et de la Politique d'information, contre le conseil municipal de Kanev et la métropole de

Kiev de l'Église orthodoxe ukrainienne.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/91598/>